

ne comprennent que ceux qui y purgent une peine, mais les «entrées» concernent les personnes envoyées par les tribunaux, transférées d'autres pénitenciers, ou dont la libération conditionnelle a été annulée. Dans le nombre des «sorties» on prend en compte les expirations de peine, les transferts entre pénitenciers, les libérations conditionnelles, les décès, les pardons et les libérations sur ordonnance judiciaire. Les détenus des établissements provinciaux ou de comté peuvent comprendre, outre ceux qui purgent une peine, les personnes en instance de procès, de condamnation, d'examen psychiatrique, d'appel ou d'expulsion, toute autre personne ne purgeant pas encore de peine et, dans le cas des écoles de formation, les jeunes délinquants placés à l'extérieur.

Les chiffres de population du tableau 2.13 se rapportent à un jour précis de l'année. Ces chiffres résultent en fait d'un recensement annuel des établissements de correction et, comme tels, n'indiquent pas nécessairement la population moyenne quotidienne. Par exemple, s'il s'effectue un nombre inusité d'incarcérations dans un établissement donné à la fin de l'année ou juste avant la fin de l'année, le chiffre ne sera pas représentatif de la population totale de l'établissement pour l'année.

Compte tenu de cette restriction, on pourra noter certaines variations de la population totale des divers établissements de correction. La population des pénitenciers a diminué en 1974, après avoir augmenté les années précédentes. Celle des établissements provinciaux pour adultes a augmenté, après avoir diminué les années précédentes. Celle des écoles de formation a diminué en 1974, après avoir augmenté en 1973.

Le tableau 2.14 donne le nombre d'entrées dans les pénitenciers d'après le délit pour les années 1972 à 1974, et le pourcentage du total représenté par chaque délit. Les entrées sont classées selon le délit principal, déterminé de la façon décrite précédemment (section 2.8.1). Il ressort du tableau que les diverses catégories de délit ont justifié chacune d'un pourcentage assez stable du total des entrées dans les pénitenciers au cours de ces trois années. Certaines variations sont toutefois évidentes.

Au cours de la période de trois ans, les entrées pour viol ont augmenté, en nombre et en pourcentage du total. Les entrées pour voies de fait ont également augmenté de façon soutenue. Par contre, les entrées pour bris de prison ont diminué. Les entrées aux termes de la Loi sur les stupéfiants et pour violation de la liberté conditionnelle ont régressé en 1974, après avoir augmenté l'année précédente. Les principales catégories d'infraction ont été le vol et l'introduction par effraction, qui figuraient ensemble pour plus du tiers des entrées chaque année.

2.9.2 Service canadien des pénitenciers

Le Service canadien des pénitenciers (SCP) est régi par la Loi sur les pénitenciers (SRC 1970, chap. P-6) et relève du Solliciteur général du Canada. Il est chargé de tous les établissements pénitentiaires fédéraux et du soin et de la formation des personnes qui y sont envoyées. Le commissaire des pénitenciers, sous la direction du Solliciteur général, s'occupe de la surveillance et de la gestion du service, et de toutes les questions qui s'y rattachent.

Le siège social du Service des pénitenciers est situé à Ottawa, et les bureaux régionaux à Vancouver (C.-B.), Kingston (Ont.), Ville-de-Laval (Qué.), Saskatoon (Sask.) et Moncton (N.-B.). Cinq écoles pénitentiaires, situées à Kingston, Ville-de-Laval, New Westminster, Edmonton et Moncton, assurent la formation des recrues et le perfectionnement des fonctionnaires supérieurs des pénitenciers. Des conférences à l'intention du SCP et de groupes particuliers sont également organisées dans ces écoles.

L'année terminée le 31 décembre 1975, le régime pénitentiaire fédéral comprenait 54 établissements: 14 à sûreté maximale, 14 à sûreté moyenne, et 26 à sûreté minimale. Le nombre total de détenus s'élevait à 8,580, dont 139 femmes; 41% (femmes comprises) se trouvaient dans des établissements à sûreté maximale, 46% dans des établissements à sûreté moyenne, et 13% dans des